

Pension alimentaire rétractive

Par kate59410, le 01/12/2013 à 14:41

Bonjour, je voudrais savoir si je vais payer des impots sur une pension alimentaire rétroactive depuis 2010 à ce jour. Merci de votre aide.

Par Marion3, le 01/12/2013 à 17:54

Bonjour,

Tout dépend de votre situation familiale et des revenus du foyer.

Cdt

Par kate59410, le 02/12/2013 à 09:06

Merci de m'avoir répondu aussi rapidement. Je reviens auprès de vous afin de vous communiquer de plus amples renseignements. Je vis seule avec ma fille de 15 ans. Je touche l'ARE depuis novembre 2013 (contrat aidé de 2 ans). Si vous souhaitez plus de renseignements n'hésitez pas. Merci de vos conseils.

Par kate59410, le 05/12/2013 à 08:36

Je suis très déçue que personne ne me réponde.

Par Pat, le 17/12/2013 à 13:13

Bonjour,

Renseignez vous aupres de la Direction Generale des Impots. Ils sauront vous demander les infos nécessaires pour déterminer si vous êtes imposable ou non.